



CRJP - Centre de Recherche Juridique Pothier

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CRJP - Centre de Recherche Juridique Pothier. 2017, Université d'Orléans. hceres-02030164

HAL Id: hceres-02030164

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02030164>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Évaluation de l'unité :

Centre de Recherche Juridique Pothier

CRJP

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université d'Orléans

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la recherche

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Guillaume Wicker, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014.

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Centre de Recherche Juridique Pothier

Acronyme de l'unité : CRJP

Label demandé : EA

N° actuel : 1212

Nom du directeur (2016-2017) : M. Jacques LEROY

Nom du porteur de projet (2018-2022) : M. Jacques LEROY

Membres du comité d'experts

Président : M. Guillaume WICKER, Université de Bordeaux

Experts :
M. Louis-Augustin BARRIERE, Université Jean Moulin Lyon 3
M^{me} Myriam BENLOLO-CARABOT, Université Paris Nanterre
M^{me} Julie KLEIN, Université de Rouen (représentante du CNU)
M. Jean-François STRUILLOU, CNRS, Nantes

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. Marc PICHARD

Représentant des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Ioan TODINCA, Université d'Orléans

Directeur de l'École Doctorale :

M. Patrick VILLIEU, ED n° 378, « Sciences de l'Homme et de la Société (SHS) »

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le Centre juridique Pothier est issu de la fusion réalisée en 2014 de deux structures de recherche préexistantes :

- le Centre de Recherche Juridique Pothier, issu de l'Institut de Droit Économique et des Affaires (IDEA) créé en 1976 par M. Élie ALFANDARI, renommé « IDEA Centre de recherche Pothier » en 1998 puis « Centre de recherche juridique Pothier » en 2000 en raison de l'extension de ses champs de recherche ;
- le laboratoire « Collectivités publiques », initialement dénommé « Collectivités locales » puis « Collectivités territoriales » fondé en 1977 par M. Jean BOUINOT.

Le Centre de recherche juridique Pothier (EA 1212) de l'Université d'Orléans est situé dans les locaux de la Faculté de droit, d'économie de gestion, rue de Blois, à Orléans.

Équipe de direction

L'équipe de direction, qui représente les deux sections du Conseil National des Universités (CNU) majoritaires au sein de l'unité, est composée de M. Jacques LEROY, directeur, et de M. François PRIET, directeur-adjoint.

Nomenclature HCERES

Domaine scientifique : SHS Sciences humaines et sociales.

Domaine disciplinaire : SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux.

Sous-domaine disciplinaire : SHS2_1 Droit.

Domaine d'activité

Droit privé - Droit public.

Effectifs de l'unité

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2016	Nombre au 01/01/2018
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	47	47
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	2	2
N4 : Autres chercheurs et enseignants-chercheurs (ATER, post-doctorants, etc.)		
N5 : Chercheurs et enseignants-chercheurs émérites (DREM, PREM)	3	
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	4 (2 ETP)	
N7 : Doctorants	34	
TOTAL N1 à N7	90	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	18	

Bilan de l'unité	Période du 01/01/2011 au 30/06/2016
Thèses soutenues	17
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	
Nombre d'HDR soutenues	3

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

Le Centre de Recherche Juridique Pothier (CRJP) se signale, dans son histoire récente, par la fusion-absorption, à l'instigation de l'Université d'Orléans, d'une autre unité de recherche de la Faculté de droit, le laboratoire « Collectivités publiques ». Il en est résulté une unité pluridisciplinaire dont les champs de recherche tant individuels que collectifs sont très étendus.

Dans la continuité des équipes fusionnées, les responsables du CRJP ont su préserver les recherches disciplinaires collectives propres aux anciennes unités, dont la qualité de la production scientifique s'est maintenue dans le champ tant du droit privé que du droit public.

La fusion a par ailleurs permis de développer un thème de recherche fédérateur, sur les mutations de la norme, susceptible de rassembler l'ensemble des chercheurs du CRJP. De fait, ce thème a très efficacement favorisé l'intégration des deux unités et suscité une forte dynamique de recherche collective. L'organisation mise en place a permis que cette dynamique profite, au-delà des enseignants-chercheurs, aux doctorants grâce à la stratégie forte de formation par la recherche développée par l'unité.

Le thème fédérateur du CRJP est l'objet d'une production scientifique importante et originale, dont la qualité a constitué le moteur du rayonnement de l'unité tant en France qu'à l'international. Il en est résulté une bonne intégration dans l'environnement académique : au niveau régional, dans le cadre de la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) Val de Loire ; au niveau national, où ont pu être développés des partenariats avec d'autres universités (Limoges, Montpellier) sur des thématiques communes ; au niveau international, où des collaborations ainsi qu'une politique d'invitations et de participations à des colloques ont été initiées avec des universités européennes et nord-américaines, notamment québécoises.

Pour l'avenir, il appartient au CRJP d'œuvrer dans deux directions.

D'un point de vue scientifique, au-delà de son thème fédérateur actuel, le CRJP entend développer deux autres thèmes, l'un sur « Le patrimoine », l'autre sur « La personne dans la cité ». Ces deux thèmes sont potentiellement très riches et se situent à la croisée de nombreuses recherches, tant individuelles que collectives, déjà menées au sein de l'unité, laquelle dispose donc d'un réel potentiel les concernant. Néanmoins ces thèmes restent à structurer et à dynamiser davantage, maintenant que semble bien intégrée la nouvelle pluridisciplinarité du CRJP.

S'agissant de l'intégration de l'unité dans son environnement économique et social, le CRJP a établi de nombreuses relations extra-académiques, mais il reste encore, spécialement pour ce qui est des milieux professionnels, à transformer ces relations en véritables partenariats.

L'organisation comme le fonctionnement internes du CRJP sont apparus très satisfaisants. Quelle que soit leur spécialité, les membres de l'unité sont animés d'une véritable envie de collaborer à une activité commune, et leur ensemble couvre un vaste champ de compétences. Est également développée une politique très dynamique de soutien et d'accompagnement des doctorants. Il est toutefois un très net point de faiblesse, susceptible de compromettre la montée en puissance de l'unité, qui tient à son sous-encadrement administratif.

Enfin, devrait être améliorée l'insertion dans son université du CRPJ, dont les contraintes disciplinaires et les enjeux de recherche ne semblent pas toujours exactement perçues.